



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RFO

Question écrite n° 64305

Texte de la question

Mme Christiane Taubira attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les fortes tensions sociales que connaît actuellement Radio France outre-mer (RFO) en Guyane et plus particulièrement sur le cas de personnels mis à l'écart sans raison professionnelle majeure. Ce conflit professionnel intervient dans un climat perturbé par la situation d'un journaliste de RFO qui aurait fait l'objet d'une objection d'embarquement en hélicoptère de la part de la préfecture de Guyane lors de l'accompagnement de la ministre de l'outre-mer qui se rendait sur des chantiers aurifères. Depuis cet incident qui, si ces faits sont avérés, place la préfecture dans une position d'ingérence antidémocratique, incompatible avec la liberté de la presse et l'autonomie du service public, cette station connaît quelques précédents de conflit professionnel dont la gestion par la direction s'est souvent avérée contraire au droit (entre autres affaires, l'affaire Daniel Betis). Il est significatif que tous les syndicats de la station RFO Guyane aient déposé un préavis de grève depuis le 15 avril 2005 et soient soutenus par plus de la moitié du personnel pour s'opposer à la dégradation des conditions matérielles et morales au sein de leur entreprise et au manque de dialogue social avec la direction. RFO étant un service public, son statut justifie davantage encore la plus grande exigence quant aux règles et conditions d'exercice des métiers de presse. Elle lui demande quelle mesure il envisage pour mettre un terme à cette situation.

Texte de la réponse

Le conflit social qui a touché la station guyanaise de Réseau France Outre-mer (RFO) a trouvé une issue favorable dans le cadre d'un dialogue avec les organisations syndicales. Dès le 29 avril 2005, la direction de RFO a engagé des discussions et conduit plusieurs missions de conciliation qui lui ont permis d'aboutir à la signature d'un accord de fin de grève le 3 juin 2005. En ce qui concerne le déplacement de la ministre de l'outre-mer évoqué, il ressort des informations obtenues auprès de la préfecture de Guyane que d'autres personnalités, comme le directeur général de RFO, n'ont pu embarquer pour des raisons de sécurité. Par conséquent, les obligations déontologiques du service public, et notamment le respect de la liberté d'informer, n'ont souffert d'aucun manquement. De façon générale, il convient de rappeler que la gestion sociale de RFO relève des compétences de la direction générale.

Données clés

Auteur : [Mme Christiane Taubira](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64305

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 2005, page 4437

Réponse publiée le : 16 mai 2006, page 5165